

# Le **SURSAUT**

Redonnons sa force à l'École

## **10 PROPOSITIONS** *pour refonder l'autorité à l'École*



**COLLOQUE « L'AUTORITÉ À L'ÉCOLE »**  
16 JANVIER 2026 – À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**Contexte : une autorité fragilisée, une École déboussolée**

Il existe **deux dimensions** essentielles **de l'autorité scolaire, distinctes** mais **indissociables**.

**L'autorité « de l'École »** désigne la capacité de l'institution à instruire et former au nom de la République, à incarner un cap commun et une norme sociale respectée de tous.

**L'autorité « à l'École »** est celle du professeur dans sa classe, du chef d'établissement dans son collège, de l'adulte qui dit la règle et la fait respecter. Quand la première s'affaïsse, la seconde s'efface. Quand les règles deviennent négociables, quand la parole du professeur est relativisée, les enseignants se retrouvent seuls, exposés, désarmés.

Le constat dressé lors du colloque du 16 janvier 2026 est sévère. Dans les écoles publiques, les inspections déclarent 4,6 incidents graves pour 1 000 élèves en 2022-2023, contre 3 un an plus tôt et 2,4 en 2018-2019. Dans les collèges et lycées, les chefs d'établissement signalent 13,7 incidents graves pour 1 000 élèves en 2022-2023, puis 16 pour 1 000 en 2023-2024 — avec des taux pouvant dépasser 20 pour 1 000 dans certains lycées professionnels. Ces chiffres ne signifient pas seulement une réalité plus dure : ils témoignent aussi d'une vigilance accrue, d'équipes qui n'acceptent plus de « mettre sous le tapis » les situations de violence. Ce n'est pas un malaise passager : c'est une crise structurelle, systémique, existentielle.

Pour autant, l'autorité éducative n'est ni l'autoritarisme ni la sanction systématique. Elle repose sur un cadre clair, juste et compris, sur des réponses graduées aux comportements, et sur des pratiques pédagogiques qui rendent les règles explicites et les attentes lisibles. C'est l'« auctoritas » latine, élever, faire croître, faire grandir, que ce colloque a voulu refonder, loin des rodomontades et des réponses martiales que l'opinion attend parfois sans qu'elles produisent d'effets.



## **CE QUE LES EXPERTS ET LES ACTEURS DE TERRAIN NOUS ONT DIT :**

### **Jean-Pierre Bellon : la philosophie de l'autorité et la réforme des sanctions**

Professeur de philosophie et cofondateur du Centre ReSIS, Jean-Pierre Bellon a ouvert le colloque par un rappel fondamental, s'appuyant sur Hannah Arendt : l'autorité s'oppose à la fois à la force et à la négociation. Si l'autorité est là, la force n'a pas besoin de l'être. L'acte éducatif n'est pas négociable mais il peut être pleinement courtois. Le feu rouge en est la métaphore parfaite : ni brutal, ni humiliant, mais sans appel.

Sur le système disciplinaire actuel, son diagnostic est acéré. Dans le premier degré, il n'existe quasiment aucun texte pour permettre aux enseignants de faire face à l'indiscipline. Dans le second degré, deux systèmes coexistent - punitions et sanctions - sans liste d'infractions définie ni barème indicatif établi, c'est-à-dire sans règle partagée par l'ensemble de l'institution. Les règlements intérieurs diffèrent d'un établissement à l'autre et, au sein d'un même établissement, leur interprétation peut varier d'une situation à l'autre, d'un élève à l'autre. En pratique, le plus souvent, collégiens et lycéens ignorent ce qui peut leur être reproché et ce qu'ils risquent ; le chef d'établissement décide seul, avec un pouvoir discrétionnaire qui alimente systématiquement le sentiment d'injustice. Il a rappelé avoir personnellement observé des situations où une insulte grave contre un professeur s'était soldée par une simple lettre d'excuses.

M. Bellon plaide également pour une refonte de la gouvernance des établissements. Un établissement de plusieurs centaines de personnels et d'usagers ne peut être géré par trois personnes sans ligne d'encadrement intermédiaire. Les enseignants sont recrutés sans que la direction soit consultée, affectés sans avoir pris connaissance de la culture de l'établissement, et placés dans une situation infantilissante qui les déresponsabilise. Comment des professionnels épuisés pour les uns, infantilisés pour les autres, pourraient-ils incarner une quelconque autorité ?

**« On ne saurait concevoir système plus arbitraire, moins conforme à une éducation civique et juridique. L'école n'a pas besoin de grandes réformes descendantes: elle a surtout besoin qu'on libère localement les énergies et les talents. »**

Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie, président du Centre ReSIS

### **Estelle Kamm : l'outil comme levier de sens pour les enseignants**

Proviseure adjointe d'un lycée professionnel en Meurthe-et-Moselle, Estelle Kamm a témoigné de la mise en œuvre du protocole pHARe (méthode de préoccupation partagée adaptée par M. Bellon et Mme Cartier). Son enseignement est frappant : lorsqu'on donne à une équipe volontaire des outils concrets pour traiter une problématique comme le harcèlement, l'effet est doublement positif, sur les élèves, mais aussi sur les enseignants eux-mêmes qui retrouvent du sens à leur métier. Des enseignants membres de l'équipe lui ont confié : « Je préfère être dans cette équipe et aider les jeunes que d'enseigner aujourd'hui. » Message douloureux, mais porteur d'espoir.

Kamm a également pointé l'angle mort de la formation : un enseignant ne fait que communiquer du matin au soir, avec les élèves, avec les parents, avec ses collègues, et la communication est pourtant absente des cursus de formation. On n'imagine pas un lycéen professionnel de mécanique sortir sans maîtriser les gestes de base pour réparer une voiture ; on envoie pourtant des enseignants en classe sans les avoir formés aux situations qu'ils vont y rencontrer.

### **Fabien Gelato : la preuve par les chiffres, un établissement pilote**

CPE dans un collège en Haute-Savoie, Fabien Gelato a présenté les résultats concrets d'une expérience menée sur l'année 2024-2025. Le principe : une punition immédiate et systématique pour tout écart de conduite, sous forme de travaux pédagogiques co-construits avec l'élève, dans un cadre de règles simples, légitimes et partagées par tous. Les résultats sont saisissants : les exclusions définitives ont été divisées par deux (de 16 à 7) et les conseils de discipline par trois (de 21 à 7). Simultanément, le nombre d'élèves n'ayant reçu ni punition ni sanction a augmenté, témoignant d'un effet dissuasif réel.

M. Gelato a insisté sur deux conditions de réussite : la lisibilité des règles (les élèves savent exactement ce qui est interdit et ce qu'ils risquent) et l'égalité de traitement (la règle s'applique à tous). Il a proposé de rendre systématique une sanction disciplinaire minimale - avertissement ou blâme - chaque fois qu'un élève refuse l'autorité d'un enseignant.

### **Martine Rico : le lien école-famille comme ancre de l'autorité**

Coordnatrice régionale de la FCPE Centre-Val de Loire, Martine Rico a présenté une initiative originale : la co-construction, avec le rectorat, d'une charte de relations entre parents d'élèves, représentants de parents et chefs d'établissement. Partant d'un constat de terrain, mauvaises ambiances, parents qui contournent les voies officielles pour aller directement dans la presse, enseignants qui ne savent pas à qui s'adresser, la charte a été conçue pour clarifier qui fait quoi, comment on dialogue, comment on escalade une situation sans réclamer un droit que l'on n'a pas. Le recteur l'a diffusée dans tous les établissements du second degré.

Mme Rico a souligné une confusion fréquente : les parents « élus » et les parents « usagers » ne jouent pas le même rôle, et cette différence n'est pas toujours comprise, ni des enseignants, ni des parents eux-mêmes. La formation des représentants, la simplification du langage institutionnel, et la création de cadres d'échange apaisés (cafés-parents, réunions informelles) sont autant de leviers pour recoudre le lien.

## **Véronique Grandpierre : répondre aux atteintes à la laïcité par une cellule opérationnelle**

Inspectrice d'académie et référente académique laïcité à Paris, Véronique Grandpierre a présenté le modèle de cellule opérationnelle qu'elle a mis en place : une équipe pluridisciplinaire (juriste, spécialiste des extrémismes religieux, formateurs restant enseignants devant élèves) élargie à des inspecteurs, des chefs d'établissement, un médecin et le CLEMI. La spécificité de ce modèle : il intervient non seulement sur signalement, mais aussi à titre préventif, au cœur des classes, en co-construction avec les équipes enseignantes.

Madame Grandpierre a insisté sur l'importance du premier degré, trop souvent négligé, et sur la nécessité d'expliquer les règles, non pas d'en demander l'adhésion. Elle a cité le cas d'un père ayant écrit au bas du règlement intérieur : « Je suis contre la laïcité » avant de signer : il avait pourtant bien attesté avoir pris connaissance du document, ce qui suffit. Elle a enfin vanté la « fête de la laïcité » annuelle à la Sorbonne, 600 élèves, où ce sont les jeunes qui ont la parole, comme preuve que les valeurs républicaines peuvent être portées dans la joie et la conviction.

## **Franck Ramus et Steve Bissonnette : ce que la science dit de la gestion des comportements**

Directeur de recherche au CNRS et membre du Conseil scientifique de l'Éducation nationale, Franck Ramus a livré une synthèse des apports de la recherche en psychologie du comportement. Son message central : les enseignants sont pris entre deux injonctions contradictoires, « tolérance zéro » d'un côté, « bienveillance » de l'autre, sans avoir été outillés pour exercer une autorité qui soit les deux à la fois.

La recherche établit depuis 70 ans que le comportement est déclenché par des antécédents et influencé par des conséquences. Les punitions présentent trois défauts majeurs : l'élève attribue la punition à l'enseignant plutôt qu'à son propre comportement ; il s'y désensibilise progressivement (phénomène d'habituation) ; et surtout, la punition n'enseigne pas le bon comportement, elle l'interdit sans proposer de substitut. La conclusion pratique : pour faire disparaître un comportement perturbateur, il faut le remplacer par un meilleur comportement appris et entraîné. Des études montrent que ces interventions comportementales peuvent représenter l'équivalent de trois mois de gain scolaire par an.

**Steve Bissonnette, professeur à la TÉLUQ (Québec)**, a complété cette analyse par le concept d'enseignement explicite des comportements et le ratio 80/20 : quatre interventions préventives pour une intervention corrective. Parmi les cinq piliers des interventions préventives, il a souligné l'importance de la relation positive avec l'élève, de la surveillance bienveillante (circuler en classe réduit de 50 % les problèmes de discipline), et de la cohérence à l'échelle de l'établissement : c'est cette cohérence collective qui confère à l'enseignant une autorité respectée.

**« On ne peut plus dire qu'on ne sait pas comment faire. L'enjeu est désormais de mettre ces connaissances à la disposition des équipes éducatives pour une adoption cohérente au niveau des établissements. »**

Franck Ramus, directeur de recherche CNRS, membre du Conseil scientifique de l'Éducation nationale

## Nicolas Cheymol : la cohésion d'équipe comme condition de l'autorité

Inspecteur pédagogique régional dans l'académie de Montpellier, Nicolas Cheymol a apporté le regard de trente année d'expérience, comme enseignant puis inspecteur. Son constat : là où les choses fonctionnent, c'est là où il existe une vraie cohésion éducative entre enseignants, direction, vie scolaire et rectorat. Or travailler en équipe ne s'improvise pas : ce n'est pas inscrit dans la philosophie de l'enseignant français, et aucun module ne lui a appris à le faire.

M. Cheymol a introduit la notion de « facteurs humains » en donnant son expérience de l'aéronautique : les pilotes de ligne apprennent à travailler en équipage par des formations récurrentes spécifiques, car savoir piloter techniquement ne suffit pas. Le principe « 1 + 1 doit être strictement supérieur à 2 » n'a rien d'automatique : il s'apprend et s'entretient. C'est donc ce travail d'équipe qu'il est nécessaire de développer au sein des établissements et plus largement de l'institution. Il a également pointé la solitude de l'enseignant comme source majeure de détresse : la crainte du jugement des collègues empêche d'avouer sa difficulté et isole jusqu'à l'effondrement.

## Véronique Louart : l'autorité, ça , avec des astuces et de la formation

Professeure de sciences physiques depuis 34 ans dans un collège dit « difficile » près de Perpignan, Véronique Louart a environ 130 élèves par an et incarne par son seul parcours une certaine idée de la vocation. Suivre des sanctions pour un tel effectif serait impossible. Ainsi, elle a partagé ses rituels : les élèves restent debout pour la saluer, la classe est prête avant leur entrée, et elle assume une part de « show » : humour, confiance en soi, joie communicative, montrer l'envie d'être là et de transmettre. Elle est passée à une approche 100 % positive : observations positives sur Pronote, valorisation de la participation. Résultat : les élèves se battent pour savoir si elle a noté leur contribution.

Mais son témoignage est aussi un avertissement : en 18 ans dans le même établissement, elle a vu défiler 15 personnels de direction différents. Chaque nouveau chef arrive avec ses idées sans toujours écouter l'équipe en place. Elle a également décrit la détresse d'une jeune collègue en burnout après six semaines, non préparée au contexte spécifique de l'établissement, remplacée par un vacataire sans aucune formation : « un carnage ».

« Ma présence seule suffit à faire taire les élèves, dit-elle, ce qui n'aide pas mon collègue à construire sa propre autorité lorsque j'essaie de l'aider ».

**« L'autorité n'est pas naturelle, elle s'acquiert avec des astuces et de la formation. Les jeunes changent, on ne peut pas rester le prof qu'on était il y a 30 ans. »**

Véronique Louart, professeure de sciences physiques, 34 ans de carrière



## LA SALLE DES PROFS !

La matinée du colloque a donné la parole au terrain avant de donner la parole aux experts. Dans le cadre de ce colloque, était organisé un atelier "La salle des profs" : enseignants, directeurs et personnels éducatifs y ont travaillé en groupes pour formuler leurs propres constats et propositions. Les restitutions ont livré un tableau sans concessions : image fortement dégradée du métier dans la société, comportements consuméristes de certaines familles, enseignants qui se sentent seuls et peu soutenus par leur hiérarchie.

Mais elles ont aussi fait émerger des pistes concrètes : appliquer les règlements de façon systématique et cohérente sans "*laisser passer un peu*", développer la relation de confiance avec les familles en ouvrant davantage l'école, travailler en communauté éducative alignée, et insister sur le rôle fondamental de l'école maternelle comme premier lieu de prévention, gestion des émotions, compréhension du règlement, apprentissage de la frustration. C'est cette parole de terrain, brute et précieuse, que valorise Le Sursaut et qui permet de mieux comprendre les réalités de l'état de notre éducation nationale.





## LE DISCOURS DE CLÔTURE : TROIS CONVICTIONS, UNE EXIGENCE

En clôturant le colloque, Anne Genetet a posé le cadre politique et moral de la démarche. Ancienne ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement Barnier, elle a tiré de son expérience une conviction forte. Celle que la spirale des réponses martiales, l'indignation, les annonces, ont avec peu d'effets et sont une mécanique usée. Ce n'est pas en faisant entrer la police dans les établissements ni en imposant l'uniforme que l'on résoudra la crise de l'autorité. Elle a plaidé pour l'« auctoritas », ce mot latin qui signifie élever, faire croître, faire grandir : une autorité qui s'impose non par la peur, mais par le respect et la cohérence.

Trois convictions ont structuré son propos.

- D'abord, l'autorité ne se décrète pas : elle se construit à partir d'un cadre lisible, d'une parole adulte qui tient, de règles communes, comprises et assumées.
- Ensuite, restaurer l'autorité ne signifie pas ressusciter l'autoritarisme : l'autorité éducative dit aussi « oui », encourage, valorise, responsabilise.
- Enfin, rien ne tient sans le lien avec les familles ni sans la considération due aux enseignants : on ne rendra jamais de l'autorité à une profession usée, sous-considérée, mal protégée.

Elle a appelé à l'adoption rapide de la proposition de loi Spillebout permettant à l'administration de porter plainte au nom de l'agent victime, et a réclamé la fin du « pas de vagues » : enseigner doit redevenir un honneur, une fierté, une force.

Elle a néanmoins appelé à l'optimisme et rappelé que l'institution avait commencé à bouger : **300 000 enseignants formés aux valeurs de la République et à la laïcité**, équipes académiques dédiées, outils de signalement renforcés, mais elle demeure trop souvent engoncée, fragmentée, dépassée. Le Sursaut est né de cette conviction : la résignation serait une faiblesse, le renoncement une faute politique et morale.

# 10 PROPOSITIONS POUR RÉFONDER L'AUTORITÉ À L'ÉCOLE.

## AXE I — REFONDER LE CADRE : RÈGLES, SANCTIONS, LISIBILITÉ

### 1. Codifier les infractions et réformer le système de sanctions

Le vide normatif est aujourd'hui total dans le premier degré ; dans le second degré, l'absence de liste d'infractions et de barème indicatif crée un système arbitraire dont les élèves, les enseignants et les familles souffrent également. Il faut élaborer, pour chaque degré, une liste nationale des infractions classées en trois niveaux de gravité — construite avec les élèves, les enseignants et les familles — et un barème indicatif des sanctions associées. Rendre également systématique une sanction minimale (avertissement, blâme) face à tout refus d'autorité d'un enseignant.

### 2. Généraliser l'enseignement explicite des comportements

La recherche l'établit sans ambiguïté : punir ne suffit pas à faire disparaître un comportement perturbateur, car la punition n'enseigne pas le bon comportement. Il faut l'enseigner explicitement, comme on enseigne les mathématiques : par modélisation, pratique guidée, puis pratique autonome. Adopter un ratio de 4 interventions préventives pour 1 intervention corrective dans tous les établissements, et déployer à l'échelle nationale les programmes d'intervention comportementale ayant fait leurs preuves.

### 3. Affirmer la tolérance zéro face à la violence envers les personnels

La culture du « pas de vagues » coûte plus cher qu'elle ne préserve. Tout fait de violence ou d'insulte envers un personnel doit faire l'objet d'un signalement systématique, d'une réponse institutionnelle rapide et traçable. La proposition de loi Spillebout permettant à l'administration de porter plainte en lieu et place de l'agent victime doit être adoptée sans délai. La protection fonctionnelle doit devenir lisible, rapide et effective.



## **AXE II – FORMER ET OUTILLER LES PROFESSIONNELS**

### **4. Doter chaque enseignant de protocoles professionnels pour les situations difficiles**

Il n'existe pas aujourd'hui de procédure établie pour aider un enseignant confronté à une insulte, une classe qui chahute ou un parent agressif. Les autres professions exposées au public en disposent. Il faut créer et diffuser des protocoles clairs (avant, pendant, après l'incident), les intégrer à la formation initiale par des mises en situation simulées, et déployer des équipes de terrain mobilisables rapidement pour soutenir les professionnels en difficulté.

### **5. Réformer en profondeur la formation initiale et continue**

Enseigner, c'est communiquer du matin au soir : avec les élèves, avec les parents, avec les collègues. La communication et la gestion de classe doivent être au centre des cursus de l'INSPE, et non à sa périphérie. Des formations continues récurrentes obligatoires sur les facteurs humains doivent être instituées. Le tutorat renforcé la première année, notamment dans les contextes difficiles, doit devenir la norme, tout comme l'information systématique des enseignants nouvellement affectés sur le profil de leur établissement.

### **6. Construire la cohésion d'équipe comme condition de l'autorité**

L'autorité d'un enseignant se construit aussi collectivement : un élève qui voit toute l'équipe éducative appliquer les mêmes règles avec la même cohérence intègre l'autorité comme une réalité institutionnelle, pas comme un arbitraire personnel. Harmoniser les pratiques de gestion des comportements à l'échelle de chaque établissement, instaurer des temps institutionnels de travail collaboratif dédiés à ce sujet, et renforcer les lignes d'encadrement intermédiaires.

### **7. Enseigner les compétences psychosociales dès l'école primaire**

Des élèves qui ne décodent plus une expression faciale, qui ne maîtrisent pas les codes de l'interaction sociale, peuvent interpréter une consigne banale comme une agression. Cette réalité, signalée par les enseignants et confirmée par la recherche, appelle une réponse pédagogique : intégrer les compétences psychosociales (gestion des émotions, empathie, résolution de conflits) dans les programmes scolaires dès la maternelle, avec des séquences dédiées et régulières. C'est le sens du programme EVAR dans le 1<sup>er</sup> degré qu'il faut rapidement déployer et pérenniser.



## **AXE III - RENFORCER L'INSTITUTION, ASSOCIER LES FAMILLES**

### **8. Élaborer une charte d'engagement éducatif partagée avec les familles**

L'école ne peut restaurer son autorité sans rétablir le lien avec les familles. La charte co-construite en Centre-Val de Loire démontre qu'on peut clarifier les rôles, prévenir les débordements et apaiser les relations sans remettre en cause les responsabilités de chacun. Généraliser ce modèle à tous les établissements, l'inscrire à l'ordre du jour du premier conseil d'administration de chaque année, et l'adosser à un accompagnement social pour les familles les plus éloignées de l'institution.

### **9. Protéger, considérer, revaloriser les enseignants**

On ne redonnera jamais de l'autorité à une profession usée, sous-considérée, mal protégée. Les conditions de travail (temps de concertation, locaux dignes, soutien psychologique), la protection fonctionnelle effective et la revalorisation salariale durable sont des préalables à toute restauration de l'autorité. Mais au-delà des textes, c'est un changement de regard de la société sur ses professeurs qui est en jeu. Enseigner doit redevenir un honneur.

### **10. Défendre les valeurs de la République avec constance et méthode**

Les atteintes à la laïcité et aux valeurs républicaines touchent au cœur de l'autorité de l'École. Le modèle parisien de cellule opérationnelle pluridisciplinaire, conseil juridique, formations ciblées, interventions en classe, fête de la laïcité, doit être généralisé. Les valeurs républicaines ne doivent pas être portées uniquement sur un mode défensif et préventif : elles peuvent et doivent être vécues comme un projet positif et fédérateur.



## UNE MÉTHODE COLLECTIVE ET EXIGEANTE.

Le colloque Le Sursaut, l'autorité de et à l'École a réuni des chercheurs, des élus, des enseignants, des CPE, des proviseurs, des inspecteurs et des représentants de familles. Leurs paroles, leurs expériences et leurs contraintes ont nourri la réflexion. En croisant expertise scientifique établie, retours de terrain documentés et témoignages directs, la méthode a cherché à dépasser les postures habituelles pour construire un socle commun de propositions. Cette approche montre que la refondation de l'autorité doit être pensée comme un bien commun, partagé entre l'École, les familles et l'institution.

**« L'autorité ne se décrète pas : elle se construit. Elle n'est pas l'autoritarisme, mais la capacité à faire respecter un cadre clair, juste et partagé ; à élever une classe, une école, une génération. C'est cette autorité républicaine que nous devons refonder. »**  
Anne Genetet, députée des Français hors de France, ancienne ministre de l'Éducation nationale

### **Le SURSAUT — série de colloques parlementaires**

Deuxième édition, après le colloque sur les rythmes scolaires (juin 2025).

Initiative d'Anne Genetet, députée des Français hors de France, ancienne ministre de l'Éducation nationale.

Contact : Vincent Berthiot — [anne.genetet@assemblee-nationale.fr](mailto:anne.genetet@assemblee-nationale.fr)